

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

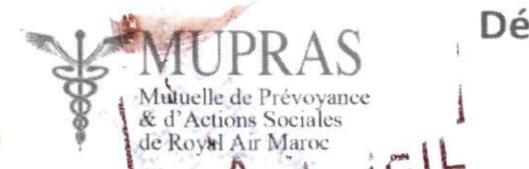
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W19-551603

ND:33166

Maladie

DENTAIRE

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

13 117

Société :

Royal AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Saghir MAROUANE

Date de naissance : 27/10/1993

Adresse : Av. ABDELLAH SENNAÏS, N° 152
Casablanca

Tél. : 06 62 28 82 40

Total des frais engagés # 2934,7DH # Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. LAMTIRI MOKRIM Laila

OPHTALMOLOGISTE

Bd. Moulay Driss 1er Imm. 94

Rez de Chaussée - Casablanca

15 JUIL 2020 Tél. 05 22 88 09 51

Date de consultation :

SAGHIR MAROUANE

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vise de réfraction + conjonctivite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

16 JUIL 2020

20 JUIL 2020

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 15/07/2020 à Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Ch. A. Saghir



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HAKIMI DE LA FRATERNITE M. MGHABDAR RAJA Abdellah Smaïli Hay Jawadieh Casablanca Tél: 05 22 29 13 30	15/12/20	184.70

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
OPTIQUE OULEFA LOT. AL AZHAR' GR2 Imm 98 N°10 Casablanca Gsm : 0665345844	15/07/2026				2500,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr LAMTIRI MOKRIM Laila

SPECIALISTE
DES MALADIES ET DE LA CHIRURGIE
DES YEUX
ANGIOGRAPHIE - LASER
Ex- MAITRE ASSISTANTE
À LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE CASABLANCA

الدكتورة لمطيري مكرم ليلى

اختصاصية
في أمراض و جراحة العيون

العلاج بأشعة الليزر

أستاذة مساعدة سابقاً
 بكلية الطب بالدار البيضاء



5 JUL 2020

Casablanca, le الدار البيضاء، في

SAGHIR Marouane



6 118001 070596
Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex collyre en suspension, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 71/DMP/21/NCI
PPV : 35,70 DHS

406833

35.70

- TOBRADEX
1 goutte, 3 fois par jour,
- XAILIN WASH
1 lavage en cas d'irritation conjonctivale,

+ + + +

149.00

LUMIXA

1 goutte 2 fois par jour.

+ +

LUMIXA

P.P.C : 149Dh

Dr. YAMTIRI MOKRIM Laila
OPHTALMOLOGISTE
Bd. Moulay Driss 1er km. 94
Rez de Chaussée - Casablanca
Tél.: 05 22 86 08 51

PHARMACIE DE LA FRATERNITÉ
Mme. MGHABBAR RAJA
88, Bd Abdellah Senhaji Hay Jawadieh
Casablanca
Tél: 05 22 291 330



Optique Oulfa

Optique Oulfa

Lot Al Azhar Gr 2 IMM 98 N°10

Casablanca

GSM : 06 65 31 68 44

FACTURE N° 004456

Casablanca, le: 15 / 04 / 2020

M: Sughir Karamane

N° de Nomenclature:

Docteur: Pantazi M. Karim Lila

Monture: lunettes en plastique noir lentille lens on

Verres: gradient for blue light filter

VL:

OD: (60 - 0.25) - 0.25 450 0

OG: (34 - 0.25) 450 0

VP: OD:

OD: OG:

OG: 2500

Total:

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

OPTIQUE OULFA
LOT. AL AZHAR GR 2 IMM 98 N°10
Casablanca
Gsm : 0665316844